

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2010-13-8-1

Séance du vendredi 5 novembre 2010

PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES PROPOSITIONS D' ACTIONS INTERVENANT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TRIENNALE 2009/2011 AVEC L'OFFICE POUR LA LANGUE ET LA CULTURE D'ALSACE (OLCA)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général, VU la délibération n° CG-2010-1-14 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général
- VU la délibération n° CG-1-1-4 du 19 mars 2010 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération de la commission permanente n° CP-2009-11-8-12 du 4 septembre 2009 portant sur la convention triennale Région Alsace/Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin avec l'Office pour la langue et la culture d'Alsace
- VU la délibération n° 2009/5-8/3 du 9 décembre 2009 relative au BP 2010 «Programme Langue et Culture Régionales»
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

-donne acte au Président des informations contenues dans le rapport et l'autorise à transmettre à l'OLCA pour attribution et suite à donner les trois propositions d'actions spécifiques décrites dans le rapport et dans les trois fiches descriptives jointes en annexe

-demande d'être associé très étroitement dans le cadre d'un comité de suivi et lors de la signature des conventions de mise en œuvre aux différentes étapes de leur réalisation

-confirme que ces trois projets pourront intervenir au titre des subventions versées pour les trois années 2009/2010 et 2011 dans le cadre de la convention triennale et pour un montant global évalué à 60 000 €-

- donne mandat à son représentant au conseil d'administration de l'OLCA pour participer au comité de suivi et l'informer de la réalisation de ces projets.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions